

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 13 mai 2015

43 « Le Fleura » - acquisition d'une case commerciale

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Par délibération en date du 21 septembre 2012, le conseil municipal a validé l'engagement de la Ville à racheter le local commercial livré brut de béton sis au rez-de-chaussée de la résidence dite « Le Fleura » réalisée par Oise Habitat et édifiée sur les terrains situés à l'angle des rues Gambetta et Stephenson, parcelles cadastrées section AH n° 197 à 200.

Ce local commercial d'une superficie de 269,11 m² constitue le lot n° 1 (et les 196/1000^{ème} du sol et des parties communes générales) de l'état descriptif de division de cet ensemble immobilier. Le rachat du local devait intervenir au cas où celui-ci ne trouverait pas preneur dans le délai de 6 mois suivant la livraison de l'ensemble de l'opération, au prix fixé par France Domaine pour un montant maximum de 270 000 € HT.

En l'absence de preneur, Oise Habitat sollicite aujourd'hui la Ville pour le rachat de cette case commerciale tel que convenu initialement et contractualisé par convention signée par les deux parties et enregistré au bureau des hypothèques le 11 décembre 2012.

Par courrier en date du 20 avril 2015, France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 260 000 € HT. Une marge de manœuvre de +/- 10% de l'estimation de France Domaine peut être utilisée afin de répondre favorablement à la demande de Oise Habitat de céder son bien pour le montant de 270 000 €.

Aussi, il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ce bien dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 20 avril 2015,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 13 mai 2015,
Vu les plans ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 28 Contre : 11 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition par la commune du local commercial brut de béton constituant le lot n° 1 de l'ensemble immobilier édifié à l'angle des rues Gambetta et Stephenson, sur les parcelles cadastrées section AH n° 197 à 200, au prix de 270 000 € HT.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2138/824/0009/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 10/06/15
et publication ou notification le 15/06/15
affiché le 10/06/15
CREIL, le 15/06/15


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe KALUY
